

Madame la présidente,
Chère Catherine

J'ai bien reçu ton courrier accompagné des 18 mesures, fin août, et espère que tes vacances furent, elles aussi, bonnes.

Les membres du bureau de la FSDL, ainsi que moi-même, sommes sensibles au souhait de la CNSD de défendre l'exercice libéral de la profession, mais nous nous interrogeons de savoir comment l'on peut tout à la fois reconnaître que « *les tarifs de la chirurgie dentaire doivent être réalistes et non plus virtuels en étant déconnectés de la réalité économique* » -point n°1- et dans le même temps signer, encore très récemment, une convention qui maintient l'opposabilité des actes à ces tarifs dérisoires. Dès lors la demande de « *porter les soins dentaires en France à leur juste valeur* » perd évidemment toute recevabilité face à nos dirigeants et devient incantatoire.

A la FSDL nous pensons rester logiques et tu sais que nous n'approuvons pas, par notre signature, l'obsolescence de la valeur des actes.

« *Comment accepter qu'à cotisation égale les prestations ne le soient pas ?* » -point n°3- ; voilà un principe essentiel qui pourrait rapprocher nos deux organisations, hélas la CNSD l'a mis à mal en contractant en 1996 avec la MGEN un protocole instaurant un remboursement différencié, malgré des niveaux de cotisations identiques. Là encore, la remarque perd de sa crédibilité.

Enfin points manquants, à notre avis, le problème des centres « low-cost » et celui du tourisme dentaire, avec des assurés sociaux remboursés à leur retour de leurs dépenses dans la limite du tarif conventionnel.

Fort de ce qui précède, tu comprendras que nous déclinons ta proposition de participer à la démarche envisagée, mais restons néanmoins disponibles pour défendre ensemble la profession en d'autres circonstances, pour exemple l'atténuation des contraintes concernant les devis ou les dernières négociations conventionnelles.

Je te prie d'accepter, Madame la Présidente, chère Catherine, l'expression de mes salutations confraternelles et amicales.